



Ma moto dans le garage de ma voisine

Par **coco**, le **11/10/2008 à 19:23**

Suite à un conflit de voisinage, ma moto est restée dans le box de ma voisine, la serrure est cassée, quelles démarches dois je entreprendre pour pouvoir la récupérer ? J'ai fait une main courante à la police, mais il ne peuvent rien faire parce qu'elle est la locataire du box. Merci pour votre réponse. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **11/10/2008 à 19:36**

bonsoir, il ne vous reste plus qu'à trouver un arrangement à l'amiable avec votre voisine, elle vous rend service ou c'est contre rémunération pour la garde de la moto, cordialement

Par **coco**, le **11/10/2008 à 19:44**

merci bien pour la réponse, jusqu'à présent, je partageais gratuitement ce garage avec son ex-conjoint, motard lui aussi. Comme il se sont séparés en très mauvais termes, je ne peux pas compter sur un règlement à l'amiable. Que puis je faire ? Merci encore pour la rapidité de votre réponse. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **11/10/2008 à 20:01**

vous lui envoyez un courrier recommandé avec accusé de réception en lui demandant de vous

restituer votre bien qui après tout ne lui appartient pas, en restant courtois, bonne soirée à vous

Par **coco**, le **11/10/2008** à **20:04**

Merci pour cette réponse rapide, j'écris de suite la lettre. Cordialement.